

CGT Educ'action
Orléans-Tours
1 rue du colonel Montlaur
41000 Blois
cgteducot@gmail.com
06.75.50.98.11



Mutation 2nd degré 2015

Dossier à remplir en CAPITALES, merci

Académie de :

☐ Affectation à **TITRE DÉFINITIF** 2014/2015

☐ En établissement

☐ T.Z.R.

Nom de l'établissement :

Vous pourrez formuler vos vœux sur SIAM du 20/11 (12h) au 9/12/14 (12h)

☐ Affectation à **TITRE PROVISOIRE** 2014/2015

Discipline : Code :

Nom de naissance : Prénom :

Nom d'usage : Date de naissance :

Adresse :

Code postal : Commune :

Tél. Fixe : Portable :

Mél :

☐ Titulaire

☐ Stagiaire

(Remplir obligatoirement tous les items)

☐ AE

☐ Agrégé

☐ Certifié

☐ P.EPS

☐ PLP

☐ CE EPS

☐ CPE

☐ Copsy

☐ Dir. CIO

Mouvement :

☐ **INTER-ACADÉMIQUE** et/ou ☐ **SPÉCIFIQUE**

☐ Chef de travaux

☐ Postes à compétences particulières

☐ Classes de BTS

☐ Autre :

**Dossier complet avec justificatif et confirmation D/de mut à renvoyer à CGT Educ'action
1 rue du Colonel de Montlaur 41000 Blois pour un suivi par les élus paritaires**

→ **Retournez ce dossier aux élus CAPA de votre académie, accompagné
IMPÉRATIVEMENT de la confirmation de demande de mutation.**

→ Inscrivez-vous sur le site : www.unsenmutations.cgt.fr

Cadre réservé aux élus CA PN

.....
.....

☐ Je souhaite adhérer

☐ Je ne suis pas adhérent-e-

☐ Je suis adhérent-e-

☐

Calcul de votre barème

A - Ancienneté de service

- Échelon au 31.08.2014 par promotion 7 pts/échelon
 - Échelon au 01.09.2014 par reclassement 7 pts/échelon
 - Hors-classe 7 pts/échelon + forfait 49 pts
 - Hors-classe agrégé, 6^e échelon 98 pts si 2 ans d'ancienneté dans cet échelon
 - Classe exceptionnelle 7 pts/échelon + forfait 77 pts
- (Minimum 21 pts) (Maximum 98 pts)

B - Ancienneté dans le poste

- Par année 10 pts
- Par tranche de 4 ans 25 pts
- Stagiaire ex-titulaire EN 10 pts/an + 10 pts pour l'année de stage (enseignement, éducation, orientation)

C - Affectation en éducation prioritaire (exercice continu)

C1 - Si affectation dans un ancien APV, devenu REP+ ; REP+ et ville ; ville ; ville et REP à la rentrée 2014 :

- Pour 1 an : 60 pts ; pour 2 ans : 120 pts ; pour 3 ans : 180 pts ; pour 4 ans : 240 pts ; pour 5 ou 6 ans : 320 pts ; pour 7 ans : 350 pts ; pour 8 ans : 400 pts.

C2 - Si affectation dans un ancien APV, devenu REP ou non classé à la rentrée 2014 :

- Pour 1 an : 60 pts ; pour 2 ans : 120 pts ; pour 3 ans : 180 pts ; pour 4 ans : 240 pts ; pour 5 ou 6 ans : 300 pts ; pour 7 ans : 350 pts ; pour 8 ans : 400 pts.

C3 - Si établissement pas APV précédemment, mais REP+ ; REP+ et ville ; ville ; ville et REP à la rentrée 2014 :

- Pour 5 ans et + : 320 pts.

D - Situation individuelle

D1 - Stagiaire, ex-contactuel du 2nd degré, MA et MI-SE, AED ou AESH :

- Jusqu'au 4^e échelon 100 pts
- Au 5^e échelon 115 pts
- À partir du 6^e échelon 130 pts

D1 bis - Stagiaire demandant son académie de stage 0,1 pt (Être candidat en 1^{re} affectation)

D2 - Autre stagiaire sortant en juin 2015 :

Bonification sur demande (elle sera perdue si extension) 50 pts (Seulement sur le 1^{er} vœu, valable 1 fois en 3 ans)

D2 bis - Stagiaire précédemment titulaire, autre que personnel enseignant,

d'éducation ou d'orientation 1 000 pts (Sur l'académie de l'ancienne affectation)

D3 - Vœu préférentiel (incompatible avec bonification familiale):

- Bonification 20 pts/an (À partir de la 2^e année, si vœu au 1^{er} rang)

D4 - Vœu portant sur les DOM (Guadeloupe, Martinique, Réunion, Mayotte, Guyane) :

- Si CIMM reconnu 1 000 pts

D5 - Vœu unique Corse :

- Première demande 600 pts
- Deuxième demande consécutive 800 pts
- Troisième demande consécutive 1 000 pts
- Stagiaire Corse (ex-enseignant contractuel du 2nd degré de l'EN, ex-COP contractuel, ex-CPE contractuel, ex-MA garanti d'emplois, ex-MI-SE ou ex-AED) 800 pts (Non cumulable avec bonification D1)

D6 - Sportif de haut niveau

- Bonification par année successive d'ATP 50 pts (Maximum 4 ans)

D7 - Personnel reconnu handicapé ou ayant un enfant en situation médicale grave

- Bonification sur tous les vœux 100 pts (Si bénéficiaire de l'obligation d'emploi)
- Bonification sur académie améliorant la situation 1 000 pts (Au vu du dossier ;

Votre calcul	Élus CAPA

 Vous devez **impérativement** adresser les PJ à l'administration de votre académie d'affectation actuelle, en y joignant la confirmation de demande.
Adressez-en un double complet, **accompagné de ce dossier**,
aux élus paritaires académiques.

Nb de pièces justificatives :

► Calcul de votre barème (suite et fin)

		Votre calcul	Élus CAPA
D 8 - TZR stabilisés 100 pts (Cycle de stabilité de 5 ans minimum ; non cumulable avec C1, C2 et C3) D 9 - Réintégration à titre divers 1 000 pts (Sur l'académie d'exercice avant affectation sur emploi fonctionnel ou établissement privé sous contrat ou, pour les PE, pour l'académie d'exercice avant détachement puis intégration dans le corps des certifiés à Mayotte). E - Situation familiale ou civile (Appréciée au 01.09.2014) E 1 - Rapprochement de conjoint (RC) 150,2 pts (Sur l'académie de la résidence professionnelle du conjoint en vœu n° 1 et académies limitrophes ; non cumulable avec E2 et E3) E 1 bis - Années de séparation retenues, y compris année scolaire 2014/2015 (cf tableau p. 21) : - Pour 1/2 année : 95 pts ; pour 1 an : 190 pts ; pour 1,5 an : 285 pts ; pour 2 ans : 325 pts ; pour 2,5 ans : 420 pts ; pour 3 ans : 475 pts ; pour 3,5 ans : 570 pts ; pour 4 ans et + : 600 pts. Les départements 75, 92, 93 et 94 forment la même entité. E 1 ter - Demande vers académie non limitrophe 200 pts (Si séparation effective sur des académies non limitrophes) E 1 quater - Enfant à charge de moins de 20 ans au 01.09.2015 (voir BO) - Par enfant 100 pts (Uniquement en RC) E 2 - Mutation simultanée entre conjoints - Deux titulaires ou deux stagiaires 80 pts (Forfaitaire sur vœu n° 1 et académies voisines) E 3 - Rapprochement de la résidence de l'enfant (de moins de 18 ans) (1^{er} vœu et académies limitrophes) - Bonification 150 pts (forfaitaire)			
Total			

► Vos vœux et barèmes



Nb de voeux maximum :

Mouvement INTER-ACADEMIQUE : 31 - Mouvement SPÉCIFIQUE : 15

Rang	Académie	Barème		Rang	Académie	Barème	
		Votre calcul	Élus CAPA	16			
1				17			
2				18			
3				19			
4				20			
5				21			
6				22			
7				23			
8				24			
9				25			
10				26			
11				27			
12				28			
13				29			
14				30			
15				31			

ATTENTION

Dans le cadre du mouvement déconcentré, votre dossier sera examiné par un groupe de travail académique chargé de vérifier la conformité de vos vœux et de votre barème.

Ce groupe de travail siège au Rectorat de votre Académie d'affectation actuelle.

Pour toute réclamation concernant votre barème, vous devrez donc vous adresser au Rectorat (par écrit).

Vous devrez prendre contact avec les élus paritaires académiques de la CGT Educ'action afin qu'ils puissent défendre votre dossier.

Les élus paritaires nationaux, quant à eux, prendront le relais pour traiter votre dossier dans le cadre du mouvement inter-académique.

Ils vous préviendront du résultat de la CAPN -ou FPMN- vous concernant.

Dans quel cadre faites-vous votre demande ?

- | | |
|--|--|
| ☐ Convenance personnelle | ☐ Vœu préférentiel |
| ☐ Rapprochement de conjoint | ☐ Mutation simultanée |
| ☐ Rapprochement de la Résidence de l'enfant (garde conjointe ou alternée) | |
| ☐ Au titre du Handicap (candidat, conjoint ou enfant) | ☐ Réintégration |

Situation administrative

1 Position :

- | | | |
|--|---|--|
| ☐ Activité | ☐ Congé Formation | ☐ Congé longue maladie |
| ☐ Stage de Reconversion | ☐ Congé parental | ☐ Disponibilité |
| ☐ Détachement (*) | ☐ Congé longue durée | ☐ Établissement Post-Cure |
| ☐ Autre (*) | (*) Préciser : | |

2 Si fonctionnaire titulaire hors Éducation nationale :

Préciser ministère, corps ou service :
Académie d'exercice :

3 Service dans l'Éducation nationale :

- **Titulaire** - Date de titularisation :
Ancienneté dans l'affectation définitive (y compris 2014/2015) :
Échelon au 31.08.2014 (promotion) :
- **Stagiaire** - Échelon au 01.09.2014 (reclassement) :

Situation de famille au 1^{er} septembre 2014

1 Situation :

- ☐ Célibataire ☐ Marié-e ou pacsé-e ☐ Concubinage avec enfant-s

2 Nombre d'enfant-s à charge de moins de 20 ans au 01.09.2015 :

- ☐ Enfant à naître (*certificat de grossesse ou attestation de reconnaissance anticipée au 01.01.2015*)

3 Conjoint-e- :

- Profession : En activité : ☐ OUI ☐ NON
☐ Stagiaire Éducation nationale ☐ Stagiaire Fonction publique
Académie de la résidence professionnelle :

4 Année-s de séparation au 01.09.2015 :

• En activité :

Du au Du au
Du au Du au
Du au Du au

• En Congé parental, ou disponibilité pour suivre le conjoint :

Du au Du au
Du au Du au
Du au Du au

➔ Total des années prises en compte :